



COMMUNE DE CRAVANT

Le **DIX-SEPT JUIN DEUX MIL ONZE à 20 h 30**, le Conseil Municipal convoqué le **9 juin 2011** s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FRANCK, Maire.

Conseillers en exercice : 14	Absents : 3	Procuration : 1
Maire :	Jean-Pierre FRANCK	
Adjoint :	Marie THEUREL, Guy IMBAUT et Fabien MONCOMBLE	
Conseillères :	Michèle BARY, Michelyne DELAGE, Renée LATERRERE, Ghislaine ROUILLÉ	
Conseillers :	Nordine BOUCHROU, Frédéric DELACROIX, Denis NOGUERO, Frédéric NORMAND, Paul SEGUIN et Arnaud VILLECOURT	
Excusés :	Denis NOGUERO (procuration à Paul SEGUIN), Frédéric NORMAND et Arnaud VILLECOURT	
Secrétaire :	Michèle BARY	

Guy IMBAUT rappelle qu'il avait évoqué à de nombreuses reprises la nécessité de créer une issue de secours pour le Groupe Scolaire dans le terrain du 8 rue de Bonnielle.

Michèle BARY précise que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale devra être rediscuté en Conseil Municipal avant le 10 août 2011, la CCECY devant fournir de nouveaux éléments sur les orientations à prendre en matière de regroupement de Communautés de Communes.

====<<<>>>====

*Le procès verbal et les délibérations de la séance du 27 mai 2011
sont **APPROUVÉS** à l'unanimité.*

====<<<>>>====

1°) PROJET « ESCALIER » : ENSEMBLE IMMOBILIER DE LA PETITE RUE ST MARTIN, CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Ensemble immobilier de la Petite Rue Saint Martin

Le Maire rappelle que la commune est en possession d'une déclaration d'intention d'aliéner portant sur la vente des parcelles cadastrées AA 274, AA 273 et AA 288 situées respectivement au 11 (grange), 13 (maison) et 14 (dépendance) petite rue St Martin, au prix de 59 000 €, pour une surface totale de 147 m² (estimation des Domaines en 2010 : 80 000 € avec une marge de négociation de 15%).

Ces propriétés offrent l'avantage d'être accolées à la parcelle AA 254 du 9 petite ruelle de l'Eglise, porteuse du projet « ESCALIER » ; leur acquisition pourrait permettre à la commune de :

- maîtriser le foncier dans le centre bourg,
- constituer une réserve foncière,
- proposer le logement à la location,

- étendre le projet « ESCALIER » si d'aventure cet espace socioculturel rencontrait le succès escompté.

La commission « Environnement - Urbanisme » réunie ce jour a visité les bâtiments. En raison de leur configuration, la commission propose au Conseil Municipal de ne pas exercer son droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente des parcelles AA 274, AA 273 et AA 288.

Contrat de Maîtrise d'œuvre

Le Maire précise qu'il est en possession d'une proposition de contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet UBIK de Vermenton portant sur :

- la mise au point du projet (esquisses, avant-projet, dossier de consultation des entreprises, assistance pour la passation des marchés)
- le suivi du chantier (direction de l'exécution des contrats de travaux, assistance aux opérations de réception).

Le forfait de rémunération est arrêté à la somme de 13 750 € HT.

Par ailleurs, il remet aux conseillers une proposition de planning d'intervention du cabinet UBIK :

- 5 septembre 2011 : démarrage des études d'avant-projet
- 10 octobre 2011 : remise des études d'avant-projet
- 24 octobre 2011 : présentation et remise de l'avant-projet détaillé avec dépôt du permis de construire
- 2 novembre 2011 : étude de projet et dossier de consultation des entreprises
- 23 novembre 2011 : lancement de la consultation
- 15 décembre 2011 : ouverture des plis
- 22 décembre au 15 janvier : négociations, notifications, ordres de service
- 15 janvier au 15 septembre 2012 : travaux

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet UBIK. Abstention : 2

2°) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « ENVIRONNEMENT - URBANISME »

Le Maire fait le point sur les sujets qui ont été abordés lors de la commission « Environnement - Urbanisme » :

- Projet « ESCALIER » :

Après avoir visité les bâtiments, la commission propose que le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption sur la vente des parcelles 274, AA 273 et AA 288.

- Hangars de la rue des Chênevières

La commission souhaite que la commune poursuive la procédure engagée. Elle propose qu'un homme de l'art expertise la structure des bâtiments.

Fabien MONCOMBLE note que le terrain n'est pas clôturé et que des enfants pourraient venir jouer sous les hangars.

Paul SEGUIN rappelle que les incendies successifs se sont produits dans la partie côté colline et non sur la partie en limite du domaine public. Il demande, par ailleurs, que la commune vérifie l'identité du ou des propriétaires.

Guy IMBAUT précise que la précédente expertise a été réalisée en présence de GROUPAMA, compagnie d'assurances de la commune et du propriétaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, SOUHAITE la nomination d'un homme de l'art chargé d'expertiser la solidité de la structure des bâtiments.

- Affaires diverses

Sécurité - Rue de Jouigny

Lors de la séance du 27 mai, le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux nécessaires à la mise en sécurité des riverains et des piétons des rues du Port, Saint Martin et de Jouigny par la pose de chicanes incitant les automobilistes à diminuer leur vitesse dans le village.

Tenant compte du profil de la chaussée fraîchement rénovée, le Maire a proposé, lors de la commission, que la rue de Jouigny soit équipée de ralentisseurs similaires à ceux situés à la Cour Barrée.

En outre, cette solution s'avère moins onéreuse que celle précédemment envisagée des chicanes :

- création de 3 chicanes : 8 469.74 € HT
- création de 2 ralentisseurs : 5 987.20 € HT

Renée LATERRERE souhaite savoir s'il ne serait pas mieux de mettre des coussins berlinois plutôt que des ralentisseurs. Le Maire lui répond que ces derniers permettent de diminuer la vitesse de tous les véhicules, y compris les deux-roues.

Paul SEGUIN souhaite savoir où seront placés les ralentisseurs.

Nordine BOUCHROU précise que les véhicules ne ralentiront pas forcément à l'approche d'une chicane s'il n'y a pas de circulation sur l'autre voie de circulation.

Marie THEUREL trouve que les chicanes sont plus esthétiques que les ralentisseurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE la création de deux ralentisseurs rue de Jouigny,

CHARGE le Maire de demander les subventions au Conseil Général au titre des amendes de police.

Pour les chicanes : 1

Pour les ralentisseurs : 11

Sécurité - Groupe Scolaire

Le Maire précise avoir rencontré les responsables du service « Transports Scolaires » du Conseil Général, ainsi que le transporteur, pour évoquer la dangerosité du cheminement des enfants se rendant au groupe scolaire.

Il ressort de ces échanges que :

- les cars stationneront à l'entrée du Porche pour que les enfants descendent sur le trottoir de droite,
- une fois à vide, les cars effectueront une marche arrière sur les promenades Saint Jean et repartiront par la D 606 (des aménagements seront réalisés pour faciliter les manœuvres, notamment le déplacement de l'une des bornes cerclées),
- la partie droite de la rue d'Orléans, entre le Porche et le bureau de Poste, sera interdite au stationnement.

Frédéric DELACROIX rappelle qu'il avait été décidé d'interdire la circulation de tous les véhicules dans la rue d'Orléans par la pose d'une barrière au Porche. Cette solution permet de sécuriser le cheminement des enfants venant de Chevilly, Irancy et Vincelottes mais aussi celui des Cravantais.

Ghislaine ROUILLÉ précise que les Directrices des Ecoles souhaitent qu'il n'y ait plus de circulation aux heures d'arrivée et de départ des enfants.

Frédéric DELACROIX regrette l'irrespect des règles du Code de la Route, de nombreuses voitures étant stationnées sur les passages piétons.

Guy IMBAUT indique qu'il est nécessaire de mettre des barrières pour empêcher le stationnement devant les vitrines de l'épicerie.

Ghislaine ROUILLÉ rappelle que la sortie de secours du Groupe Scolaire donne dans la cour de l'épicerie et que celle-ci doit être dégagée en permanence.

Fabien MONCOMBLE rappelle que le portail devrait s'ouvrir vers l'extérieur et non vers l'intérieur.

Guy IMBAUT insiste sur la nécessité de créer la sortie de secours sur le terrain du 8 rue de Bonnielle.

Paul SEGUIN précise que l'automatisation du dispositif empêchant la circulation des véhicules aux heures d'école serait la meilleure solution.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'aménagement de la rue d'Orléans et du Porche pour empêcher la circulation et le stationnement des véhicules aux heures d'entrée et de sortie des enfants,

CHARGE le Maire de demander les subventions au Conseil Général au titre des amendes de police.

Beffroi

Les travaux d'alimentation électrique de l'édifice sont prévus pour le 20 juin. Cette étape constituait le préalable incontournable à la remise en service des cloches.

La commune a, par ailleurs, reçu le devis de l'entreprise Forclum pour l'illumination du bâtiment : 12 131.74 € HT.

Le plan de financement s'établit donc ainsi :

DEPENSES	Total HT	RESSOURCES	Total HT
Raccordement électrique	757.68 €	DRAC (30%)	4 826.83 €
Remise en service des cloches	3 200.00 €	CONSEIL GENERAL (30%)	4 826.83 €
Illumination du Beffroi	12 131.74 €	COMMUNE	6 435.76 €
Total de l'opération	16 089.42 €	Total de l'opération	16 089.42 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VALIDE le plan de financement ci-dessus,

CHARGE le Maire de demander les subventions à la DRAC et au Conseil Général.

Eglise

Le cabinet DECARIS a transmis à la commune les différents documents nécessaires à la consultation des entreprises. Cette étape sera prochainement réalisée par voie de presse.

Lavoir de Chevilly :

Le Maire remet aux membres de la commission le compte-rendu de la dernière réunion de chantier du 15 dernier.

Salle Polyvalente :

Agrandissement de l'office

Le Maire confirme que la demande de travaux pour l'extension de l'office de la Salle Polyvalente a été adressée à la DDT pour instruction par les commissions sécurité incendie et accessibilité.

Marie THEUREL rappelle qu'il est nécessaire de mieux équiper l'office, de nombreux traiteurs regrettant l'absence de matériel.

Stockage des tables et des chaises

Par ailleurs, le Maire précise qu'une réorganisation de la salle est à prévoir au niveau des vestiaires, une équipe de foot allant se recréer prochainement.

Pour cela, il propose d'entreposer le matériel (tables et chaises) dans la salle principale, comme cela se fait dans d'autres communes.

Frédéric DELACROIX n'est pas favorable à cette solution ; il rappelle que la présence de matériel dans la salle peut gêner les activités sportives.

Marie THEUREL propose de débarrasser le local de Cravant en Fête à condition de pouvoir stocker le matériel autre part.

Paul SEGUIN propose que la commune loue un bungalow aménagé faisant office de vestiaire pour l'équipe de foot.

Nordine BOUCHROU considère qu'il est préférable que les joueurs utilisent les infrastructures existantes.

3°) REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR UN LOCATAIRE

Monsieur Olivier GIRAUD, locataire du logement communal sis 4 ter rue de l'Eglise, a demandé l'intervention de France Telecom pour la pose d'une ligne téléphonique apparemment non existante.

Ayant quitté le logement le 31 mai dernier, il demande que lui soient remboursés les frais occasionnés par cette installation qui s'élèvent à 54.49 €.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le remboursement de 54.49 euros à Monsieur Olivier GIRAUD.***

4°) DPU

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les ventes :

	Propriétaires	Acquéreurs	Adresse	Superficie
ZR 271	DUCROT Robert TORTEAU Lucette	BILLAULT Cédric	Chemin de Moque Baril	50.20 a

5°) AFFAIRES DIVERSES

- Sécheresse :

Un nouvel arrêté préfectoral en date du 7 juin 2011 a étendu les mesures de restriction de l'usage de l'eau.

Est dorénavant interdit :

- le lavage des voitures en dehors des centres professionnels de lavage recyclant l'eau,
- le nettoyage des toitures et des façades par les particuliers.

- Association DSD (Développement Solidaire et Durable) :

Le Maire annonce qu'il a été contacté par Monsieur Stéphane CANET, demeurant à Cheully, qui préside l'association DSD.

Cette association est née de la volonté de quelques habitants désireux de créer une dynamique et de favoriser les échanges entre les générations.

Un projet plus précis sera proposé à la commune, sous réserve de l'obtention par l'association d'une aide du Conseil Régional.

- Reconduction du contrat DIATONIS (Standard téléphonique de la Mairie) :

Le contrat de prestation de service avec Orange portant sur la fourniture des postes téléphoniques et leur maintenance arrivera à son terme en juillet prochain.

Orange a fait parvenir une nouvelle proposition intégrant le renouvellement de 4 postes téléphoniques, dont un sans fil, et une maintenance sur 63 mois pour un coût mensuel de 87.78 € HT (plus les frais de gestion mensuels).

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à signer le nouveau contrat**

- Affouages : Plan de coupe de la forêt communale de CRAVANT - Exercice 2012

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2012.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DEMANDE :

- le martelage des parcelles 6 et III, en éclaircie de taillis, prévus au plan de gestion.
- la délivrance de la totalité des coupes en 2012.
- la nomination de trois garants :
 - Mr Guy IMBAUT
 - Mr Fabien MONCOMBLE
 - Mr Paul SEGUIN

- ADSL : Extension du NRAZO existant

Le Maire rappelle que depuis février la commune a accès au haut débit via le NRAZO (Nœuds de Raccordement d'Abonnés en Zone d'Ombre) mis en place par le Conseil Général.

Une nouvelle étude réalisée par les bureaux CATALISE et YNET doit permettre à de nouveaux opérateurs (Free, SFR ...) de proposer leurs offres aux Cravantais. Les travaux sont envisagés sur la parcelle communale sur laquelle se situe déjà l'armoire NRAZO.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE l'avant-projet sommaire réalisé par les bureaux CATALISE et YNET,
AUTORISE les travaux d'extension du NRAZO sur la parcelle communale,
CHARGE le Maire de signer les différents documents qui lui seront présentés dans cette affaire.**

- Cérémonie du 18 juin

Le Maire rappelle que la cérémonie commémorative de l'appel du Général de Gaulle aura lieu le samedi 18 juin : rendez-vous à 10 h 45 devant le Groupe Scolaire, dépôt de gerbe à 11 h au Monument aux Morts.

- Kermesse des Ecoles

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se rendre à la kermesse des Ecoles qui aura lieu le samedi 25 juin à partir de 14 h 30.

A 16 h aura lieu la présentation des œuvres du Beffroi réalisées par les enfants du groupe scolaire

- Contrat aidé

Le Maire annonce que le contrat aidé de Monsieur LECOEUVRE, agent employé au service technique, prendra fin le 8 juillet prochain.

Le Maire, après avoir recueilli l'avis de l'Adjoint en charges des employés communaux, propose de ne pas procéder à son renouvellement.

Par contre, il souhaite que la commune se rapproche de Pôle Emploi pour trouver un nouvel agent.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de ne pas renouveler le contrat de Monsieur LECOEUVRE,
AUTORISE le Maire à recruter un nouvel agent en contrat CUI par le biais de Pôle Emploi.**

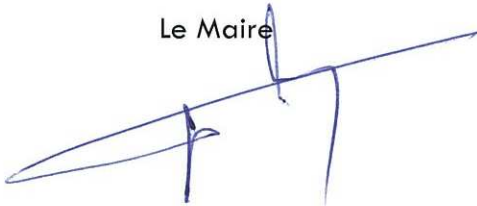
8°) TOUR DE TABLE

- * Renée LATERRERE : - annonce qu'un concert sera donné par la Chorale Melismes dans le cour du Donjon le 21 juin à l'occasion de la Fête de la Musique.
- * Michelyne DELAGE: - souhaite que la commune fasse l'acquisition d'un nouveau frigo pour la salle de Chevilly.
- * Marie THEUREL : - invite le Conseil Municipal et la population à assister aux différentes manifestations organisées pour la fête communale des 2 et 3 juillet.
- * Fabien MONCOMBLE : - annonce que les 3 noyers qui menaçaient de tomber le long du Canal ont été coupés par les services de VNF.
- * Ghislaine ROUILLÉ : - annonce que la Sté ULMANN est venue à l'école proposer une solution de tableau numérique. Les institutrices doivent réfléchir et identifier précisément leurs besoins.
- * Paul SEGUIN : - souhaite savoir si le propriétaire du terrain situé à l'angle des rues de Jouigny et des Chênevières entend construire un garage comme il s'y était engagé. Le Maire l'informe que le mauvais état du mur de son voisin l'en empêche.
- * Frédéric DELACROIX : - souhaite la création d'un passage piétons au niveau de l'ouverture créée dans la haie du carrefour des rues des Fossés et Saint Martin.

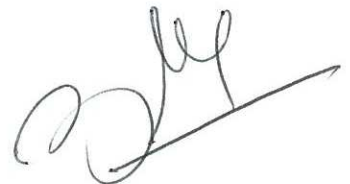
Le Maire donne lecture aux conseillers de la lettre qu'il a adressé à un propriétaire réalisant des travaux sans autorisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire

A blue ink signature consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire de séance

A blue ink signature consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

